

1	<b>Code d'identification unique du produit type:</b> IKO MONO STICK SARKING 2500		
2	<b>Usage(s) prévu(s) :</b> Ecrans souples de sous-toiture pour couverture en petits discontinus		
3	<b>Fabricant :</b> IKO S.A.S. - Z.I du Moulin, B.P. 162 - 76410 TOURVILLE LA RIVIERE – www.iko.fr/dop.		
4	<b>Mandataire :</b> Non applicable.		
5	<b>Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances :</b> Système 3.		
6	<b>a) Normes harmonisées :</b> EN 13859-1 de Juin 2010 <b>Organisme(s) notifié(s) :</b> N°0071, Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) <b>b) Documentation d'évaluation européen :</b> Non applicable		
7	<b>Performances déclarées :</b>		
	<b>Caractéristiques essentielles</b>	<b>Performances</b>	<b>Spécifications techniques harmonisées</b>
	Réaction au feu	PND	EN 13859-1:2010
	Résistance à la pénétration de l'eau	W1	
	Résistance en traction	L = 580 N/50mm ± 160 N/50mm T = 430 N/50mm ± 70 N/50mm	
	Allongement	L & T = 35 % ± 15 %	
	Résistance à la déchirure	L = 200 N/50mm ± 50 N/50mm T = 250 N/50mm ± 100 N/50mm	
	Pliabilité à froid	≤ -15°C	
	Durabilité : Comportement au vieillissement artificiel, concernant : - résistance à la pénétration de l'eau  - Résistance en traction  - Allongement	W1  L = 580 N/50mm ± 160 N/50mm T = 430 N/50mm ± 70 N/50mm  L = 8 % ± 4 % T = 30 % ± 10 %	
	Substances dangereuses	Conforme <sup>(1) (2)</sup>	
	PND = Performance non déterminée <sup>(1)</sup> Ce produit ne contient ni amiante ni dérivé de goudron de houille. <sup>(2)</sup> En l'absence de méthode d'essai européenne harmonisée, la vérification et la déclaration de lixiviation / composition doivent être faites selon les dispositions nationales en vigueur au lieu d'utilisation.		
8	Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.		

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au Règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :  
M. Benoit STEINER, Directeur Général.  
Le 13/02/20 à Tourville-La-Rivière.

